



Conseil économique et social

Distr. limitée
3 juillet 2002
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-deuxième session

10 juin-5 juillet 2002

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-deuxième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Alejandro **Torres Lépori** (Argentine)

Additif

Questions de coordination : rapport du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies

[Point 5 a)]

Rapport annuel d'ensemble du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (2001)

1. À sa 6e séance, le 13 juin 2002, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport annuel d'ensemble pour 2001 du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (E/2002/55). Le Représentant du Secrétaire général a présenté le rapport et répondu aux questions que les membres du Comité ont posées.

Débat

2. On a fait observer que le rapport d'ensemble annuel du CCS, pour 2001, était détaillé et présentait un bon instantané du fonctionnement du CCS et de ses nouveaux comités de haut niveau, ainsi que des efforts que faisaient les organismes des Nations Unies pour travailler ensemble, dans la cohérence, en valorisant les synergies, en évitant les doubles emplois et en portant au maximum l'efficacité de leur travail. Les divers exemples cités dans le rapport, au titre des trois groupes de questions – le développement et l'élimination de la pauvreté, la santé, la protection



de l'environnement commun – ont paru bien choisis car ils démontraient la façon dont le système pouvait travailler dans certains domaines spécifiques.

3. **On a fait observer que le niveau de coordination interinstitutions dans le domaine** budgétaire avait diminué récemment, et que le CCS et ses structures compétentes devraient prendre immédiatement des mesures efficaces pour remédier au problème, une bonne coordination et coopération entre les institutions et organisations du système des Nations Unies dans le domaine budgétaire étant indispensable (par exemple, échange de données d'expérience, d'informations, de techniques et des meilleures pratiques, notamment dans le domaine de la budgétisation axée sur les résultats). Il a par ailleurs été souligné que le CCS devrait aussi rendre compte, dans ses rapports annuels, des résultats concrets de la réforme qu'elle a entreprise et de son incidence **sur les différents domaines de coordination interinstitutions.**

4. On a fait observer que le CCS avait beaucoup progressé dans l'accomplissement de son rôle d'importance essentielle consistant à assurer la coordination de l'action de tous les organismes des Nations Unies à l'échelle du système. On a fait observer que cette fonction revêtait une importance toujours plus nette, en raison de la tendance universelle à la mondialisation, ainsi que de la décision récente du système des Nations Unies de considérer la Déclaration du Millénaire comme le cadre général de son action pour ses programmes et activités dans le secteur économique et social.

5. On s'est également félicité du fait que le CCS continuait à prêter l'attention voulue aux questions de la mondialisation, de ses aspects complexes et de sa relation avec les efforts que font actuellement les organismes des Nations Unies pour donner suite au Sommet du Millénaire. Le rapport du CCS évoquait certaines des préoccupations des organismes membres du CCS s'agissant de la mondialisation, et des efforts qu'ils font pour les aborder. On a pris note à ce sujet du fait que le CCS avait examiné les mesures nécessaires pour faire de la mondialisation une force positive pour tous. On a pris note aussi d'un document de synthèse établi par le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, sur une démarche cohérente dans la formulation des politiques, consistant notamment à recenser les conséquences sociales de la mondialisation; on a estimé que les conclusions de ce rapport étaient importantes. On a fait observer aussi qu'il serait nécessaire d'élaborer des stratégies unifiées que suivraient tous les organismes du système des Nations Unies – y compris les institutions de Bretton Woods et les organisations de la société civile – afin d'aider à gérer le processus de mondialisation. On a demandé pourquoi le rapport d'ensemble annuel s'était intéressé uniquement aux aspects négatifs de celle-ci. Il a été répondu à cela que ce qui importait avant tout c'était de s'assurer que la mondialisation fonctionne au bénéfice de tous, de façon que ses effets négatifs soient réduits au minimum et ses aspects positifs maximisés. Le rapport approfondissait donc aussi bien les aspects négatifs que les aspects positifs de la mondialisation. En appelant l'attention sur les aspects négatifs, on espérait que les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies prendraient les mesures voulues pour réduire au minimum les répercussions que la mondialisation avait sur l'action du système des Nations Unies à la poursuite des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. On a reconnu que si beaucoup avait déjà été fait par le système des Nations Unies, il fallait continuer de s'employer à concevoir des approches plus cohérentes de tous les aspects de la mondialisation. En revanche, on a aussi émis l'opinion que le

rapport était équilibré sur cette question de la mondialisation. Un autre membre s'est demandé aussi s'il était vraiment nécessaire d'avoir une démarche cohérente et coordonnée du système des Nations Unies, étant donné que les avantages de la mondialisation étaient très diversement accessibles.

6. Concernant les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, plusieurs questions ont été soulevées. On a demandé par exemple quel était le statut de ces objectifs, s'ils avaient été acceptés par les États Membres et si, de fait, ces objectifs constituaient bien les objectifs de développement qui devaient être poursuivis par le système des Nations Unies, si des mesures précises étaient nécessaires pour tenter de réaliser chacun de ces objectifs et enfin si la Déclaration du Millénaire était le seul ensemble de principes orientant les activités du système des Nations Unies. Il a été expliqué que la Déclaration du Millénaire avait été adoptée à l'unanimité par les chefs d'État ou de gouvernement, lors du Sommet du Millénaire, et représentait donc l'expression du consensus international au plus haut niveau possible, tout en offrant le cadre général de l'action entreprise dans les secteurs économique et social, qui s'inspirait aussi des sommets et des conférences internationales tenus durant les années 90. Il était donc tout à fait naturel que le système considère la Déclaration du Millénaire sur le développement comme un ensemble général de principes devant orienter son action. Les objectifs découlaient de la Déclaration et constituaient un ensemble d'objectifs de développement prioritaires que, collectivement, les organismes du système des Nations Unies entendaient réaliser. On a mentionné aussi que ces objectifs de développement, sous la coordination du CCS, étaient poursuivis à l'échelle du système. On a en outre confirmé que l'inventaire pilote entrepris par le CCS avait été extrêmement utile, car il montrait comment les activités du système contribuaient à la réalisation des objectifs et permettaient donc de dégager les domaines où des efforts complémentaires étaient nécessaires. En ce sens, cet inventaire était utile, mais il ne pouvait pas être exhaustif, et couvrait chacun des aspects de l'action des Nations Unies. On a également indiqué que les exemples d'initiatives interinstitutions réussies cités dans le rapport ne représentaient pas la totalité des initiatives poursuivies par les organismes du système et, comme il s'agissait simplement d'une sélection d'initiatives réussies, ne représentaient pas tous les organismes du système. Ces exemples avaient pour but uniquement de mettre en évidence un choix représentatif d'initiatives du système organisées avec succès par les organismes des Nations Unies; le fait que certaines institutions n'étaient pas mentionnées n'impliquait aucunement qu'elles ne s'intéressaient pas au processus ou n'y participaient pas.

7. On a également salué les efforts faits par le Secrétaire général pour réformer l'ancien CAC et ses organes subsidiaires, et le transformer en l'actuel CCS. Le Comité du programme et de la coordination s'est félicité de cette heureuse transition, comme le signale le rapport, et a noté avec satisfaction la création de deux comités de haut niveau, l'un chargé du programme, l'autre chargé des questions de gestion; des réseaux interorganisations spéciaux travaillant dans le domaine de la télématique; des groupes de travail dont l'horizon temporel est bien défini et dont les tâches sont bien circonscrites et organisées par les soins d'un organisme chef de file; et le regroupement des services du secrétariat du CCS. Si l'on s'est félicité de la nouvelle méthode de coordination ainsi appliquée, un certain nombre d'observations ont été faites concernant le nouveau nom du CCS; les nouvelles modalités de coordination et les nouvelles méthodes de travail du CCS et

de ses deux comités de haut niveau; la façon dont travaillent les « réseaux » informels de spécialistes; les dispositions relatives au partage des coûts; et le regroupement du secrétariat du CCS. Plusieurs questions ont été clarifiées concernant le fonctionnement du CCS et de ses comités de haut niveau. On a précisé, par exemple, que la responsabilité de la gestion des questions de sécurité incombait entièrement au nouveau mécanisme établi par l'Assemblée générale, et que les nouvelles dispositions de coordination dans les différents secteurs étaient conçues pour avoir une plus grande souplesse, permettre l'introduction de modalités novatrices et impliquer, au besoin, des acteurs non onusiens (la société civile) et un programme qui serait dicté non pas par le « calendrier » mais par les questions de fond. En outre, ces nouvelles dispositions encourageraient le système à traiter les problèmes à mesure qu'ils se poseraient, sans attendre la réunion suivante inscrite au calendrier.

8. Les efforts que fait le CCS pour promouvoir un développement durable en Afrique ont été notés avec intérêt, et on a approuvé l'attention prioritaire qu'il prêtait au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). On a fait observer aussi qu'une vigoureuse approbation, par le CCS, du NEPAD, en tant qu'initiative contrôlée et dirigée par les Africains, exécutée par eux, risquait d'impliquer que le système des Nations Unies se désengagerait de ses programmes de développement en Afrique. On a fait valoir que la responsabilité du développement d'un pays incombait au premier chef à son gouvernement. Dans le NEPAD, les dirigeants africains avaient accepté la responsabilité de faciliter le développement durable de leur continent par un processus qu'ils contrôlaient et qu'ils dirigeaient. Le système des Nations Unies était tout à fait désireux de soutenir intégralement les dirigeants africains dans cette tâche importante. Le Comité du programme et de la coordination s'est félicité de la décision du CCS voulant que tous ses membres examinent leur programme dans la perspective d'un soutien au NEPAD. La question du statut du NEPAD a été posée, et on a expliqué que le Conseil économique et social avait déjà entériné la nouvelle initiative africaine, comme l'avait aussi fait le Groupe des huit grands pays industrialisés (Groupe des Huit). On a expliqué aussi que des dirigeants africains s'employaient actuellement à élaborer un plan d'action qui serait présenté à la prochaine réunion du G-8 au Canada. Ces appuis, et la volonté du système des Nations Unies de soutenir le développement durable en Afrique, suffisaient amplement pour que les organismes des Nations Unies, dans leur ensemble, se rallient au NEPAD. On a expliqué aussi que le CCS, pour assurer un appui cohérent et discipliné au NEPAD, coordonnait les conceptions applicables à l'échelle de l'ensemble du système, par le canal du Directeur exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui était l'interlocuteur du système des Nations Unies dans ses rapports avec le Comité de chefs d'État pour l'application du NEPAD. Cette disposition fonctionnait bien; les consultations régionales organisées par la CEA avaient permis de recenser sept domaines prioritaires, et d'indiquer quels devaient être les organismes des Nations Unies chefs de file pour une action entreprise en fonction de leurs mandats respectifs, pour contribuer au NEPAD dans ces sept domaines. En outre, de nombreux chefs de secrétariat entretenaient également des contacts directs avec le Comité de chefs d'État pour l'application du NEPAD concernant leurs mandats respectifs.

9. Il a été souligné que, dans le domaine de l'assistance aux pays invoquant l'Article 50 de la Charte des Nations Unies, le CCS et ses structures compétentes

devraient porter une attention particulière à l'analyse des problèmes spécifiques que rencontraient ces pays, et mettre au point de nouvelles propositions et de nouveaux mécanismes concernant les mesures concrètes que le système des Nations Unies pourrait prendre pour apporter une aide aux États tiers touchés par l'application des sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Il a été noté en outre qu'il faudrait mettre au point une méthode permettant d'évaluer les dommages causés aux États tiers par les sanctions et les indemnisations correspondantes. Au sein du système des Nations Unies, il faudrait désigner, parmi les institutions financières internationales (telles que le FMI ou la Banque mondiale), des organismes « parrains » susceptibles de diriger des projets d'indemnisation. Ce faisant, les prérogatives du Conseil de sécurité devraient être pleinement respectées. On a également souligné qu'il fallait mettre au point des mécanismes en vue de financer des secteurs spécifiques de l'économie des pays touchés par les sanctions et invoquant l'Article 50. À cet égard, il a été déclaré que les institutions financières et les organismes de développement du système des Nations Unies devraient participer pleinement à ces mécanismes.

Conclusions et recommandations

10. **Le Comité du programme et de la coordination a pris note avec satisfaction du rapport du CCS pour 2001 (E/2002/55). Il a noté en particulier la nouvelle formule améliorée adoptée pour la présentation du rapport, qui répond à ses préoccupations telles qu'il les avait formulées dans le passé, et s'est spécialement félicité des exemples cités dans le rapport, au sujet des initiatives prises à l'échelle du système pour valoriser les synergies et accroître la cohérence des actions menées par les organismes des Nations Unies.**

11. **Le Comité a affirmé son soutien au CCS, qui jouait un rôle essentiel dans la coordination des efforts des organismes des Nations Unies, à l'échelle du système, pour la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, qui sert d'ensemble de principes pour les activités des organismes des Nations Unies destinées à donner suite à la Déclaration.**

12. **Le Comité a recommandé que le CCS continue à prêter attention à la réalisation des stratégies unifiées à l'échelle du système, pour faire en sorte que la mondialisation soit une force positive au service de tous et renforce les aptitudes uniques du système des Nations Unies à coordonner les efforts internationaux accomplis pour résoudre les problèmes sociaux, économiques, politiques, environnementaux et humanitaires, à l'époque de la mondialisation, en particulier en réalisant les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le Comité du programme et de la coordination a demandé qu'un complément d'information sur les faits nouveaux importants à ce sujet figure dans les futurs rapports d'ensemble annuels du CCS.**

13. **Le Comité a noté que le CCS estimait qu'une augmentation importante de l'aide publique au développement en Afrique était l'une des conditions essentielles qu'il fallait réunir pour que le progrès reprenne en Afrique. Le Comité a approuvé l'attention prioritaire donnée par le CCS au développement durable de l'Afrique et les efforts qu'il fait pour s'assurer que tous les organismes des Nations Unies s'engagent dans ce sens, et s'est félicité du rôle joué par le CCS dans la coordination de l'application des différents mandats intergouvernementaux, pour une mobilisation systématique de l'appui nécessaire au NEPAD. Le Comité a demandé que le CCS continue à suivre et**

analyser l'appui du système des Nations Unies au NEPAD dans ses futurs rapports d'ensemble annuels.

14. Le Comité a noté avec satisfaction la transition qui avait eu lieu entre l'ex-CAC et ses organes subsidiaires et le CCS, cette transition devant aider le CCS à mieux s'acquitter de ses tâches et à mieux coordonner le système des Nations Unies, et à ce sujet, il a recommandé que le CCS réfléchisse aux résultats concrets de cette transformation dans son rapport annuel.

[15. Le Comité a souligné que la coordination interinstitutions dans le domaine des dispositions budgétaires devait encore être renforcée et a recommandé que le CCS et son appareil prennent des mesures efficaces, à cet égard et rendent compte des progrès accomplis dans son prochain rapport.]

16. Le Comité a réaffirmé le rôle important du CCS dans la coordination des mandats intergouvernementaux visant à mobiliser et à suivre l'assistance économique accordée par la communauté internationale et par le système des Nations Unies aux États qui sont aux prises avec des difficultés économiques particulières résultant de l'application des mesures de prévention et de coercition imposées par le Conseil de sécurité, et dans l'analyse des solutions aux problèmes économiques particuliers de ces États, et pour ce qui était aussi d'apporter un appui aux efforts qu'accomplissaient les États affectés par l'évolution de la situation dans les Balkans, en vue de leur reprise économique, de leur ajustement structurel et de leur développement, et à cet égard, a recommandé que le CCS continue à rendre compte des progrès de ses travaux dans ce domaine dans ses rapports d'ensemble annuels.

17. Le Comité a recommandé que le CCS prête l'attention voulue à l'analyse des difficultés particulières auxquelles se heurtent les pays qui invoquent l'Article 50 de la Charte des Nations Unies et envisage d'améliorer les procédures de consultation pour maintenir un dialogue constructif avec ces États, notamment par des réunions régulières et fréquentes et, au besoin, par des réunions spéciales des États tiers concernés et de la communauté des donateurs, avec la participation des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales.